DESCRIPTIF DE MODULE	**Bachelor HES-SO en Design** **HEAD – Genève** Année académique : 2026-2027
Titre du module	Atelier Projet 1
Filière(s)	Bachelor Architecture d'Intérieur
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	11AP
Crédits ECTS	9 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	Ce module est composé de 1 unité de cours spécifiée dans le plan d'études. Compétences et objectifs : • Pouvoir appréhender les outils nécessaires à la réalisation d'un projet (intérieurs domestiques, professionnels, commerciaux, etc.) incluant des références théoriques, des aspects techniques, esthétiques et administratifs. • Gérer les différentes étapes d'un projet, de sa conception à sa réalisation, individuellement ou collectivement, en développant des stratégies adaptées à chaque contexte. • Développer des solutions créatives en réponse aux enjeux contemporains, en intégrant une approche réflexive et prospective. • Utiliser des outils de représentation appropriés (dessin à main levée, modélisation 3D, visualisations numériques, collages, maquettes) pour communiquer efficacement ses idées et intentions. • Comprendre et maîtriser les principes de la représentation architecturale en 2D et 3D (relevés, plans, coupes, élévations, axonométries, perspectives) selon les normes SIA et se familiariser avec les changements de la profession liés à l'intelligence artificielle. • Préparer des fichiers pour des machines de prototypage (découpe laser, cutter, imprimante 3D, CNC) pour réaliser certaines parties de son projet. • Être capable de présenter son travail et d'en discuter avec un jury, en démontrant une compréhension des enjeux contemporains du design.
Modalités d'évaluation	L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements ne fait pas partie des éléments évalués.

	Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Aucune remédiation n'est possible.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.